



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 18 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 02 décembre 2024 s'est réuni à Arles le 18 décembre 2024 à 09 h 30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 17 membres sur 23, soit 65 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Eva CARDINI, Catherine BALGUERIE-RAULET, Aline CIANFARANI, Joan BERGENEAU, Christelle AILLET, Marie-Christine CONTRERAS, Frédéric GIBERT, Bernard ARSAC, François JOURDAN, Daniel CARLOTTI.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT ; Corinne CHABAUD représentée par Martine AMSELEM ; Jean-Paul GAY représenté par Aline CIANFARANI ; Pierre RAVIOL représenté par Catherine BALGUERIE-RAULET.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Patrick DE CAROLIS, Emmanuel LESCOT, Bernard JEROME, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI.

Assistaient à la séance : François LETOURNEUX, Didier HONORE, Jacques NOU, Jean-François RICHON, Olivier BRIAND, Sandrine ANDREANI, Estelle ROUQUETTE, Laëtitia POULET, Muriel CERVILLA, Magalie GORCE, Christophe FONTFREYDE, Magali BLANC, Elodie EQUER, Emilie IPSILANTI

Marie-Christine CONTRERAS, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075

Cyril JUGLARET, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-075

Martine AMSELEM, quitte la séance à partir de la délibération n°CS-2024-076

DÉLIBÉRATION N°CS-2024-082

Objet : Partenariat avec l'association du Réseau des PNR PACA dans le cadre du Plan d'action éducation

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,

Vu la loi n°2007-1773 relative au Parc naturel régional de Camargue,

Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,

Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,

Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,

Considérant


- Que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) met en œuvre les compétences définies dans le code de l'environnement et déclinées dans sa charte,
- Que l'association du réseau des Parcs naturels régionaux de la Région PACA met en œuvre des plans d'actions qu'il décline en partenariat avec les PNR,
- Que le plan d'action EDUCATION a prévu de mener une réflexion sur le thème « travailler la connexion à la nature » : une stratégie de changement de comportements prometteuse pour les PNR pour renforcer la connexion Humains/Nature,
- Qu'un séminaire est organisée par le SMG-PNRC afin de mettre en place un projet de recherche-action, animé par des psychologues sociaux
- Qu'une convention de partenariat technique et financier a été établie,
- Que le montant de la dépense sera intégralement remboursé par l'association du Réseau des Parcs naturels Régionaux,
- Que le montant de la dépense s'élève à 5 000 € TTC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide

- De signer la convention de partenariat technique et financier avec l'association du réseau des parcs naturels régionaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action EDUCATION, pour l'organisation d'un séminaire par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

Mas du Pont de Rousy
13200 ARLES
Tel. 04 90 97 17 40
Fax 04 90 97 17 07

Comité syndical du 18 décembre 2024
Délibération n° CS-2024-082

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241218-CS_2024_082

Convention de partenariat n°

Convention de partenariat technique et financière PNR de Camargue et l'association du réseau des PNR de PACA



Entre d'une part :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Camargue, ci-dessous désigné PNR Camargue, représenté par :

sa Présidente, Madame Anne CLAUDIUS-PETIT,

siégeant à : mas du Pont de Rousty- RD570 – 13200 ARLES

Et d'autre part :

L'association « réseau des Parcs Naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur », ci-dessous désigné association des PNR PACA, représenté par :

son Président, Monsieur Jean Mangion,

dont le siège est à : la maison du Parc Naturel Régional du Verdon, domaine de Valx, à Moustiers Sainte-Marie.

Objet de la convention

Dans le cadre du plan d'action de l'association des Parc Naturels Régionaux de PACA, l'interparc Education a prévu de mener une réflexion sur le thème : Travailler la connexion à la nature : une stratégie de changement de comportements prometteuse pour les PNR pour renforcer la connexion Humains/Nature.

Dans le cadre de l'Interparc Education, un séminaire est organisé par le Parc naturel régional de Camargue afin de mettre en place un projet de recherche-action de changement de comportement selon l'axe « connexion à la nature » en intelligence collective animé par Joséphine Daga et Thomas Berrhoun - Psychologues sociaux et doctorants à Université d'Aix/Marseille (AMU).

Le séminaire sera également animé par Perrine Botteron – Psychologue sociale de l'environnement et Chargée de mission réduction des déchets et valorisation organique et Gladys Barragan-Jason – Neuropsychologue de la Station d'Ecologie Théorique et Expérimentale (CNRS) de Sète.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20241218-CS_2024_082

Cette convention vise à préciser les engagements des deux parties contractantes

Engagement des parties :

Le PNR de Camargue prend en charge toutes les dépenses liées à l'accueil des intervenant(e)s en Camargue pour l'animation du séminaire. L'association des PNR PACA rembourse le PNR de Camargue de l'ensemble des frais engagés sur présentation des justificatifs.

Litiges

Chacune des parties est responsable de l'application de la présente convention pour ce qui la concerne.

En cas de litige, les parties conviennent de privilégier la solution amiable à la voie contentieuse ; à défaut recours pourra être fait devant le Tribunal administratif compétent.

Fait en deux exemplaires, à Arles le

Pour le Syndicat mixte pour la gestion du
Parc naturel régional de Camargue

Pour l'Association des Parcs Naturels
Régionaux de la Région PACA

La Présidente
Anne CLAUDIUS-PETIT

Le Président
Jean MANGION